**Les tentatives d’établissement des Trappistes en Amérique**

**1793-1815**

Anonyme

[Frère M. Gildas, archiviste de ND du Lac]

Sans date

[1928]

Document manuscrit

Transcription par Tamié juin 2003

**Archives de ND du Lac OKA cote : A 0010 01 01**

**Chapitre I**

# Dom Augustin de Lestrange et l’établissement des Trappistes au Canada[[1]](#footnote-1)

Les origines de l’Ordre de Cîteaux ou de la Trappe au Canada remontent à la Révolution française. Elles sont peu connues jusqu’à ce jour. Seules les archives de l’Archevêché de Québec, un mémoire et surtout la vie manuscrite du P. Vincent de Paul, fondateur de la Trappe du Petit Clairvaux, à Tracadie, dans la Nouvelle Ecosse, aujourd’hui abandonnée, peuvent nous fournir des renseignements sur le mouvement d’émigration monastique vers la Nouvelle France et dont l’initiateur fut dom Augustin de Lestrange.

Louis-Henri de Lestrange, en religion dom Augustin, naquit en 1754, au château de Colombier-le-Vieux dans le Vivarais, aujourd’hui l’Ardèche. Il était le quatorzième enfant de Louis-César de Lestrange, officier de la maison du roi Louis XV et de Pierrette Lalor, fille d’un gentilhomme irlandais qui avait suivi en 1688 l’infortuné Jacques I, roi d’Angleterre, lorsqu’il vint, par suite de la révolte de ses sujets, chercher un refuge sur la terre de France.

Henri fit ses études au séminaire de Saint-Irénée, à Lyon et à celui de Saint-Sulpice, à Paris. Prêtre en 1778, Mgr de Pompignan, archevêque de Vienne en Dauphiné, le nommait, environ deux ans après, son grand vicaire, avec le dessein d’en faire son coadjuteur avec future succession. Mais la perspective de l’épiscopat effraya le jeune prêtre qui, pour y échapper, n’eut rien de plus pressé que de s’enfuir à la Trappe. Il y exerçait la charge de maître des novices lorsque la Révolution éclata. Laissons la parole à l’un des religieux, le dernier qui fit profession à la Trappe, Dom Urbain Guillet[[2]](#footnote-2) :

À la faveur de notre silence, les simples Rx furent plusieurs mais sans en entendre parler et je crois que cela eût duré encore longtemps sans la mort de notre Abbé qui fit assembler les Rx pour lui nommer un Successeur. Ce fut alors que le P. Prieur nous déclara que les voeux monastiques étoient prohibés et que nous ne pouvions plus élire d'abbé. Le Maître des novices quoiqu'instruit de la révolution, n'avoit osé jusqu'alors parler à personne, mais voyant bien que nous ne pouvions manquer de subir le même sort que tant d'autres Rx, il demanda permission d'aller à Fribourg en Suisse chercher à placer quelques Rx. Les Anciens qui ne savoient pas la moitié du progrès de la révolution, espéroient encore conserver le monastère et là-dessus, ils s'opposèrent à la demande du Maître des novices qu'ils prévoyoient bien devoir emmener tous les jeunes gens. L'opposition dura longtemps, mais enfin Dieu disposa tout pour sa gloire. Le Prieur qui savoit mieux que les anciens, que nous n'avions pas d'espérance de nous soutenir, permit au Maître des novices qui est maintenant Supérieur de toute la réforme, de passer en Suisse.[[3]](#footnote-3)

Dom Augustin se rendit donc en Suisse et obtint du Sénat de Fribourg la permission d’emmener avec lui de la Trappe vingt-quatre religieux.

Nous n’avons pas à raconter ici les difficultés auxquelles il fut en butte, même dans sa communauté, pour arriver à l’exécution de son projet. Doué d’une énergie peu commune, et fermement résolu à sauver la Trappe, il vint à bout des obstacles et, muni de l’autorisation de l’Abbé de Clairvaux, dont la Trappe dépendait par filiation, et de l’Abbé de Cîteaux, général de l’Ordre, il s’établit avec ses religieux, réduits au nombre de vingt-et-un par suite de diverses circonstances, dans une ancienne chartreuse appelée la Valsainte qui lui avait offerte le Sénat de Fribourg. C’était le 1er juin 1791.

La Valsainte ne tarda pas à se remplir de sujets. Bientôt plusieurs essaims en sortir. Mais dom Augustin, voyant l’Europe trop mal assise sur ses bases politiques, pour ne pas craindre encore quelques secousses et voulant ménager un asile aux nombreux religieux qui étaient venus se joindre à lui sous la règle austère de la Trappe, songea à former un établissement en Amérique où il pût, en cas d’événements, transporter ses enfants. Ce fut d’abord sur le Canada qu’il jeta les yeux pour l’exécution de ce dessein qui lui avait été depuis longtemps suggéré par M. Emery, supérieur général de Saint-sulpice. Celui-ci s’était même entremis auprès de plusieurs personnages pour lui frayer la voie. C’est ce que nous apprend la lettre suivante, écrite de la Valsainte, le 24 mars 1795, par dom Augustin à Mgr Hubert, évêque de Québec[[4]](#footnote-4) :

La Valsainte, le 24 mars 1795

Monseigneur,

J’ai appris que votre grandeur avoit été informée du dessein que nous avions eu d’envoyer une colonie de nos frères dans le canada et que la nouvelle en étoit parvenue jusqu’à elle. Comme j’ai fait effectivement des démarches pour lui faire recommander nos frères et en particulier auprès du feu cardinal de Bernis et par lui, après du cardinal Antonelli et que j’ignore si effectivement on ne les lui a pas recommandé, j’ai cru qu’il etoit de mon devoir de l’informer de ce qui s’est passé et de la cause de leur retardement.

Je fis passer en Angleterre

Quand ils ont fait connoitre leur mission on les a pressé beaucoup de ne pas aller plus loi, ils y ont aussi beaucoup et longtemps résisté, tellement même que malgré tout ce qu’on leur put dire, ils prirent toutes les mesures nécessaires pour leur embarquement et en fixèrent le jour et le moment. Mais la divine providence dirigea les choses autrement qu’ils n’avoient prévu : ils arrivèrent trop tard et le vaisseau etoit déjà parti. Alors on leur fit de nouvelles instances [2] et eux examinant la chose de nouveau commencèrent à douter si ce n’étoit pas en effet la volonté de Dieu qu’ils n’allassent pas plus loin. Voyant ensuite que je les autorisois ils ne balancèrent plus et acceptèrent les offre qu’on leur faisoit.

Mais, comme je ne désirerois pas moins être utile au canada qu’à l’Angleterre, si les circonstances le permettent et si votre grandeur le désire et le juge avantageux pour ses peuples je pourrois lui en envoyer d’autres ; non pas cependant de si tot parce que les nouvelles fondations que nos avons formé ont un peu affoibli pour le nombre l’abbaye de la Valsainte car il faut que vous sachiez pour la gloire de Dieu, Monseigneur, ce qui s’est passé à notre égard, relativement à la révolution de France.

Nous vivions tranquillement dans notre abbaye de la trappe, en Normandie uniquement occupés des devoirs de notre état lorsque tout à coup l’orage éclata, parce que la solitude ou nous vivions nous en avoit fait ignorer les préparatifs. Je ne tardai pas à voir les mauvaises suites de ces commencements. En conséquence, je pensai aux moyens de sauver notre reforme de la ruine commune et de trouver un asile surtout pour un bon nombre de jeunes religieux fervents qui auroient été obligés de mener dans le monde une vie bien différente de la leur et qui n’ayant plus les mêmes moyens auroient eu peut-être bien de la peine à ne pas se relâcher. Parmi les différents pays ou nous eûmes la pensée de nous retirer, fribourg en suisse fut le principal. Nous ne demandâmes que quelques rochers, quelques creux de Montagne avec la permission de nos y établir en un véritable Monastère. On voulut bien nous abandonner une chartreuse dans un pays peu commode pour nous il est vrai parce que ce ne sont que des précipices ou il y a de la neige pendant 6 mois et ou il ne vient presque aucun fruit à cause de la rigueur du froid mais seulement d’excellents pâturages pour les vaches, quand on en possède une asses grande étendue pour y entretenir des troupeaux pendant tout l’été. [3] Cependant nous nous estimâmes bien heureux de trouver la une maison et une église toutes bâties et ou nous pouvions entrer en arrivant parce que les chartreux en étoient sortis depuis douze ans. Eh bien de la comme du pays le plus fertile oh ! Admirer les secrets de la divine providence, de là sont sorties plusieurs colonies qui se sont répandues dans des pays même très éloignés, comme en Espagne, en piémont, en brabant et enfin dernièrement en Angleterre. C’est ainsi que Dieu voulu faire avec une poignée de religieux ce que l’abbaye de la trappe n’avoit pas même jamais pensé de faire dans son état le plus florissant et ce qu’elle n’auroit peut être pas pu faire quand elle y auroit pensé.

Le souverain pontife vient d’ériger notre pauvre établissement en abbaye avec tous les privilèges de notre ordre et il ne nous manque plus que d’être asses fervents pour servir le Seigneur d’une manière digne de lui et pour nous avancer de plus en plus dans la voie de la perfection selon l’obligation de notre état.

Celui qui m’avoit suggéré la pensée du canada est Mr Emery général de MsMs de St-Sulpice qui y ont un établissement et qui surement, sont connus de votre grandeur. C’etoit avant son emprisonnement à paris, car il a longtemps été détenu captif et il n’y a que très peu de temps qu’il est délivré. Des lettres venant du canada, qu’on m’avoit communiqué m’avoient beaucoup encouragé pour cette bonne œuvre, cependant je craignois une chose c’est qu’on ne troua pas de sujets dans le pays pour monter comme il faut cet établissement parce que la vie quoiqu’il n’y ait rien d’extraordinaire, paroit un peu dur à la nature. C’est pour cette même raison que je prends la liberté d’envoyer à votre grandeur un prospectus de notre genre de vie[[5]](#footnote-5) afin qu’elle voie si effectivement il seroit impossible d’y trouver des novices car alors tout seroit dit, il ne faudroit plus y penser.

Je me recommande instamment à vos prières, celles d’un évêque ont un accès auprès de Dieu que les autres n’ont pas et surtout d’un évêque tel que celui de Québec.

J’ai l’honneur d’être avec un respect qui correspond à ma confiance en vos bonnes œuvres, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. Ce 24 mars 1795

Fr. Augustin abbé très indigne de l’abbaye de la Maison de Dieu de la Valsainte

de Notre-Dame de la trappe au canton de Fribourg en Suisse.

Voici le texte du Prospectus joint à la lettre.

**Petit exposé du genre de vie**[[6]](#footnote-6)

**que l’on mène au monastère de la Maison-Dieu de la Valsainte N.D. de la Trappe,**

**au canton de Fribourg en Suisse,**

**& des dispositions où doit être celui qui désire y entrer.**

Qui que vous soyez à qui Dieu inspire le dessein de vous joindre à nous pour vous consacrer à la pénitence, ne vous imaginezpas, comme on se le persuade dans le monde, avoir besoin pour cela de beaucoup de forces & de vigueur. Non, il ne faut pas précisément beaucoup de forces, puisqu'on en voit tous les jours parmi nous de très délicats & d'une très foible santé, persévérer avec constance, mais il faut, avec le secours de la grâce, beaucoup de courage, beaucoup d'humilité, beaucoup de bonne volonté. Beaucoup de courage pour supporter les austérités ; beaucoup d'humilité pour renoncer à vous-même en toutes manières ; beaucoup de bonne volonté pour surmonter les obstacles & les tentations qui vous détourneront peut-être de votre entreprise.

I°- Beaucoup de courage pour supporter les austérités. Car quoiqu'elles ne soient pas aussi grandes qu'elles devroient être pour ceux qui par leur état sont obligés de faire pénitence, non seulement pour leurs propres péchés, mais encore pour les péchés des autres, voici à quoi vous devez vous attendre :

1- Avoir bien froid en hiver, car le climat est très dur & on a cependant toujours la tête nue à l'église, même à matines au milieu de la nuit ; le jour on ne peut se chauffer que dans de petits momens & seulement debout ;

2- Avoir bien chaud pendant l'été, sans qu'il vous soit permis de vous découvrir, du moins tant que vous serez en présence des autres, ni même d'essuyer avec votre mouchoir les gouttes de sueur de votre front, vous pourrez seulement les détourner avec le doigt, de crainte qu'elles n'entrent dans les yeux & ne nuisent à la vue. Mais le froid & le chaud ne sont que la pénitence commune a tous les hommes & même les plus sensuels n'en sont pas exempts ; ainsi ceux qui font une profession publique de pénitence n'y doivent presque point faire attention ;

3- Il faut vous attendre à vous lever tous les jours avant deux heures du matin, les dimanches & fêtes ordinaires avant une heure & les grandes fêtes, avant minuit ;

4- À ne vous point appuyer contre le mur quand vous serez assis, quelque fatigué que vous puissiez être ;

5- À ne faire qu'un seul repas par jour pendant 8 mois de l'année ou environ, & cela à deux heures & demie du soir & à quatre heures & un quart en carême. Encore ne trouverez-vous au réfectoire que quelques pommes de terre, quelques herbes, racines ou légumes apprêtés sans façon, sans beurre, sans huile, mais seulement avec du sel & de l'eau, ou tout au plus quelquefois un peu de lait. Lorsqu'on soupe, de la salade & un peu de fromage ou bien quelques fruits ou pommes de terre en place de fromage font tout le souper. Vous n'y trouverez non plus que du pain ~~noir & du pain tout à fait~~ bis & pour boisson de l'eau ou une boisson de genièvre de plus mauvais goût quelquefois que l’eau, encore ne vous sera-t-il pas permis de toucher à cela que le supérieur n'ait frappé pour en donner le signal, afin de mortifier un peu l'avidité désordonnée de la nature qui a souvent besoin d'être modérée lorsqu'il s'agit de satisfaire ses appétits, quelqu’insipide qu'en soit l'objet. Encore si vous laissez tomber quelques gouttes de cette pauvre boisson, un seul petit morceau de ce mauvais pain, faudra-t-il vous prosterner la face contre terre. Encore ne vous sera-t-il pas permis de choisir dans cette méchante nourriture ce qui vous répugnera le moins ;

6- À travailler cinq ou six heures par jour & quelquefois davantage, à jeun, à des travaux très pénibles ;

7- À chanter au chœur ou y prier à genoux plus de sept heures tous les jours, plus de onze tous les dimanches & fêtes ordinaires & plus de douze aux grandes fêtes ;

8- À ne vous coucher, pour vous délasser des fatigues de la journée, que sur des planches & à n'avoir sous votre tête qu'un petit oreiller de paille ;

9- À compter tout cela pour rien & aller tous les soirs, avant de vous coucher, vous prosterner devant le Crucifix & la componction dans le cœur, dire dans cette posture le psaume *Miserere*, pour demander pardon à Dieu d'avoir fait en ce jour si peu de chose, & ce peu, de l'avoir fait si mal, comme aussi pour mortifier un peu la nature qui se porte souvent avec un empressement déréglé à prendre son repos, surtout lorsqu'elle est fatiguée.

Mais quand vous auriez le courage nécessaire pour tout cela, sachez que vous n'en avez pas assez, car il faut en avoir encore pour mener, si Dieu le permet, une vie plus pauvre & plus mortifiée, les religieux de cette maison, [2] par esprit de zèle & de charité, ayant pris la résolution de ne refuser aucun de ceux qui se présenteront & qui seront bien appelés. On se contente de les prévenir de ce à quoi ils doivent s'attendre. Mais si après avoir consulté Dieu, de qui seul ils doivent espérer le courage nécessaire, ils consentent à venir partager notre pauvreté, on leur ouvre les bras avec joie & avec d'autant plus de joie que la vie qu'on leur offre est plus pauvre & plus pénible, parce que c'est une preuve plus certaine qu'il n'y a que Dieu qui les amène, une marque plus évidente qu'ils sont déjà dans les mêmes dispositions que les saints. Il faut même que vous soyez le premier à vous exposer à cette pauvreté, en exerçant envers les autres la même miséricorde dont on aura usé envers vous & en les recevant comme on vous aura reçu, sans difficulté, aux dépens de vos aises & de vos commodités & s'il le faut, de votre nécessaire, trop heureux de pouvoir contribuer à ce prix au salut d'une âme de plus.

Quand vous en serez à ce point, ce n'est pas tout : il faut que vous alliez encore plus loin, car il faut qu'indépendamment de la pauvreté, vous soyez en outre disposé, au moins dans la préparation du cœur, à endurer mille peines & souffrances plutôt que de retrancher une seule des austérités que vous aurez trouvées établies, parce qu'on ne reçoit ici que ceux qui ont un grand zèle pour notre saint état & pour toutes ses pratiques. Vous ne devez cependant pas craindre d'être poussé à toutes sortes d'extrémités, indifféremment & sans discrétion, car on ne s'est prononcé que de rétablir les anciennes pratiques de nos premiers Pères : st Robert, st Etienne, st Albéric & st Bernard, tous reconnus pour saints dans l'Église & le dernier même pour un de ses Pères & docteurs, & il ne sauroit y avoir d'illusion & d'indiscrétion à marcher sur les traces de ses Pères & instituteurs lorsqu'ils ont été des saints.

II°- Il faut beaucoup d'humilité pour renoncer à soi-même en toutes choses. On croit, quand on se sent en état de supporter toute sorte de pénitences & d'austérités, que tout est dit & qu'on peut hardiment se présenter à la Trappe. Oh ! Les austérités du corps ne sont que la moitié de la ~~pénitence~~ vie religieuse, & encore la moitié la plus aisée, car il en coûte souvent bien plus pour endurer avec patience les humiliations, renoncer à son propre jugement & détester sa propre volonté, comme l'exige notre sainte Règle, que pour tenir son corps dans la contrainte & les souffrances. Cependant c'est à tout cela qu'il faut s'attendre dans ce monastère.

Oui, il faudra endurer les humiliations. On vous reprendra à temps & à contretemps, en particulier & en public ; quelquefois ce seront vos frères les plus jeunes qui par un esprit de charité relèveront vos fautes & même vos plus légers manquemens en vous en proclamant dans le chapitre ; & toujours il faudra, soit que vous ayez tort ou raison, que vous soyez coupable ou non, il faudra souffrir cela avec patience, sans qu'il vous soit permis de proférer une seule parole qui tende à vous excuser le moins du monde ; il faudra même que vous vous humiliez aussitôt extérieurement en vous prosternant & intérieurement en reconnoissant que vous êtes plein de défauts, & passer plus loinjusqu'à concevoir de la joie d'être humilié, quand bien même il arriveroit qu'on se méprît en vous accusant d'une faute que vous n'auriez point commise, quelque grave qu'elle fût, ou que le supérieur entendît tout autrement ce qui auroit été dit sur vous, acceptant la confusion qui vous en reviendroit ~~dans la pensée~~ en place de celle que vous mériteroient au tribunal redoutable du juste Juge tant de péchés que vous avez commis & qui ne sont point connus des hommes ni peut-être de vous-même & qu'il est cependant nécessaire d'expier. Enfin c'est dans cette pensée d'avoir offensé la Majesté de Dieu que notre sainte Règle veut que nous marchions toujours la tête baissée, penchée vers la terre & les yeux baissés. C'est ce qu'il faudra que vous tâchiez de faire, sans cependant trop de contrainte ni d'efforts, parce que c'est un point capital parmi nous que tout se fasse avec une grande liberté d'esprit & paix intérieure & extérieure.

Oui, il faudra renoncer à votre propre jugement, parce qu'il faudra faire tout ce que l'on vous dira, sans observation, sans réplique, quelque peu convenable que cela puisse vous paroître, à moins, (ce qu'à Dieu ne plaise) que ce ne fût contraire à la loi de Dieu ou à la sainte Règle, ou bien que vous eussiez de bonnes raisons pour croire que ce n'est pas l'intention de votre supérieur. Hors ces cas extraordinaires, obéir sans retard, obéir sans examen & de bon cœur est notre pratique de tous les momens. Mais non seulement il faudra renoncer à votre propre jugement en toute occasion, il faudra le fuir dans les choses mêmes les plus justes & les exécuter, non parce qu'elles vous paraissent justes, mais parce qu'elles vous ont été commandées. Il faudra même croire simplement tout ce qu'on vous dira & vous persuader qu'il n'y a rien de mieux. Disons plus : il faudra oublier que vous avez su quelque chose ~~&~~ ayant sans cesse à l'esprit ces paroles sorties de la bouche sacrée de la Vérité éternelle : « *Nisi efficiamini* *sicut parvuli, non intrabitis in regnum cœlorum* : si vous n'imitez en simplicité les petits enfants, vous n'aurez point de part au Royaume des Cieux ». Ainsi il ne faudra plus avoir de sentiment [3] propre, mais vous conformer entièrement à celui de votre supérieur & même de tous vos frères sans exception, pour l'entretien de la charité, car si on n'a encore rien dit de cette vertu, c'est qu'on doit bien s'attendre qu'elle doit être au plus haut degré de perfection & pour tout dire en un mot, elle doit être si parfaite, que malgré la diversité des caractères, l'opposition des humeurs, la différence de l'éducation & despays où l'on a pris naissance, il n'y ait entre tous qu'un même esprit, qu'un cœur & qu'une âme, à quoi on ne peut arriver qu'en renonçant, en toutes rencontres, à ses propres lumières pour s'abandonner aveuglément à celles des autres. Remarquez qu'il n'est pas nécessaire d'avoir atteint cette perfection dès le commencement, mais qu'il suffit d'y tendre de tout son pouvoir & d'y travailler de toutes ses forces & cette remarque est non seulement pour ce que je viens de dire, mais aussi pour tout le reste.

Oui, détester sa propre volonté. On dit ordinairement à ceux qui se présentent pour être admis parmi nous, qu'il faut qu'ils la laissent à la porte & on ne les trompe point. Il ne vous sera plus jamais permis de la suivre en rien. Il suffira que l'on voye que vous désirez une chose, pour que l'on vous commande quelquefois tout le contraire, non pas comme pourroient le faire les gens du monde, pour vous contrarier & vous chagriner, mais par amour pour vous & pour votre salut, afin de vous faire absolument renoncer à cette maudite volonté propre qui quand nous avons le malheur de nous perdre est la seule cause de notre damnation. Aussi les saints nous disent-ils : « Ôtez la volonté propre & il n'y aura plus d'Enfer, *Cesset voluntas propria & non erit infernus ».* Mais il ne suffira pas de ne pas faire votre propre volonté, il faudra, comme nous venons de le dire, la fuir, la détester, la persécuter. La détester en déplorant sans cesse le malheur que vous avez eu autrefois de la suivre. La fuir jusqu'à regarder comme un malheur d'être quelquefois obligé de vous décider par vous-même & alors tâcher d'obéir à l'intention de votre supérieur, s'il ne vous est pas donné d'obéir à ses ordres. La persécuter jusqu'à extinction, en vous attachant à faire dans les choses libres & qui dépendront de vous, tout le contraire de ce que vous auriez envie de faire, de telle sorte qu'il suffise que votre volonté propre vous porte à quelque chose pour que vous fassiez tout l'opposé. Du moins faudra-t-il que vous vous exerciez sans cesse à tout cela.

III°‑ Il faut une très grande volonté pour surmonter tous les obstacles. Oui, une très grande bonne volonté, parce que tout cela vous paroîtra peut-être un peu pénible dans les commencemens. Oui, une très grande bonne volonté, qui aille jusqu'à ne pas craindre la maladie, ni la mort même, mais plutôt à soupirer après elle à l'exemple de tous les saints, parce que, n'y eût-il que le changement de régime de vie, votre santé pourroit bien en recevoir d'abord quelque atteinte & le Démon ne manquera pas de profiter de cette ~~l’~~occasion pour vous persuader de regarder en arrière. Oui, une très grande bonne volonté parce qu'il faudra se contenter d'être peut-être longtemps simple novice. Oui, en un mot, une très grande bonne volonté parce que le Démon voyant que vous allez lui échapper vous tentera peut-être en mille manières, ce que vous ne pouvez surmonter qu'en réunissant encore le courage & l'humilité, à la bonne volonté. Le courage pour prendre patience & même vous offrir à Dieu, pour rester dans la tentation autant qu'il lui plaira ; l'humilité pour avoir la fidélité de faire connoître aussitôt à celui qui vous tiendra la place de Dieu, toutes vos pensées, quelque extravagantes qu'elles puissent vous paroître & toutes vos misères ; & enfin la bonne volonté pour mettre en pratique tous les moyens qu'on vous donnera afin de pouvoir surmonter la tentation.

Voilà un petit abrégé de la vie que vous désirez entreprendre. Considérez-le, méditez-le & le reméditez. Surtout consultez Dieu & ayez une extrême défiance de vous-même qui ne pouvez rien, absolument rien par vos propres forces, mais concevez une grande confiance en la grâce toute puissante de Dieu qui peut vous rendre tout cela, aussi bien qu’à nous, on ne peut plus facile. Dites-vous à vous-même, comme st Augustin : *« Numquid non potero quod isti & istæ ?* Ne pourrai-je donc pas, avec le secours de la grâce, ce que peuvent bien ceux-ci & ceux-là ? » Pensez que si le chemin de la croix & ses austérités a ses difficultés, il a bien aussi ses douceurs. « *Crucem vident*, dit notre père st Bernard, *unctionem non vident* : Les hommes voient bien la croix, mais ils ne voyent pas l'onction & les consolations qui accompagnent la croix ». C'est cette onction & ces consolations qui font que plusieurs religieux de cette maison, au milieu même des peines intérieures & extérieures, ne changeroient pas leur état pour toutes les couronnes de la terre. Enfin, prenez la résolution d'en faire l'expérience au moins quelque temps & ne redoutez pas de faire une tentative, d'où peut‑être, votre salut dépend. ~~Je ne dis cependant ceci que pour ceux qui se sentent fortement attirés par la voix de Dieu à ce saint état.~~

Voici trois règles que vous devez suivre dans cette détermination.

1°. Considérez ce que vous conseilleriez à un autre qui seroit dans le même cas que vous, c'est-à-dire qui auroit autant de fautes à expier que vous en avez, qui trouveroit dans [4] le monde autant de dangers que vous y en trouvez & qui éprouveroit autant de foiblesse pour y résister que vous en éprouvez, & prenez pour vous le conseil que vous sauriez si bien donner aux autres. Seroit-il sage d'en agir autrement ?

2°. Prévoyez ce que vous seriez bien aise d'avoir fait à l'heure de la mort & faites à présent ce que vous regrèterez alors, mais inutilement, de n'avoir pas fait, ce que vous ne serez plus à temps de faire, ce qui vous jètera peut-être dans le désespoir si vous ne le faites pas. Quelle folie de mépriser tout cela !

3°. Réfléchissez bien sur l'importance de la décision que vous allez prendre & dites-vous à vous-même : « Que me servira-t-il de gagner toute la terre, si je viens à me perdre moi-même ? Mon âme une fois perdue, tout n'est-il pas perdu pour l'éternité ? Ah ! Il faut donc que je me sauve quoiqu'il puisse m'en coûter. » En fait de salut, il faut aller au plus sûr. Quel aveuglement, quel malheur de s'exposer à perdre son éternité !

Voilà, mon cher Frère, tout ce que j'ai cru devoir vous mettre sous les yeux. Puisse cet exposé non vous abattre, mais au contraire vous enflammer d'une sainte ardeur pour ce saint état. C'est notre vœu le plus ardent & ce que nous allons demander au Seigneur de tout notre cœur pour vous.

***Avertissement***

*On doit savoir que pour entrer dans cette communauté, il n'est pas nécessaire d'avoir une dot. On y reçoit aussi bien ceux qui n'ont rien, que ceux qui apportent quelque chose. On reçoit même les premiers avec plus de plaisir, les regardant comme plus semblables à Jésus Christ qui n'a pas eu où reposer sa tête & étant plus assuré de plaire à Dieu par cette réception non intéressée.*

*On reçoit aussi à tout âge, pourvu qu'on ait la force de supporter les austérités de l'Ordre & ceux qui n'ont point fait d'études aussi bien que ceux qui en ont fait. Ceux-ci sont ordinairement reçus parmi les religieux de chœur, les autres qui sont sans lettres, parmi les frères convers.*

*Enfin ceux qui désireroient bien se donner à Dieu de tout leur cœur & faire pénitence de leurs péchés, mais qui craindroient de s'engager par vœu sont reçus comme frères donnés. Et tout ce qu'on demande de ceux qui se présentent, en quelque qualité que ce soit, c'est d'apporter une pleine & entière bonne volonté, un grand amour pour les souffrances & un extrême désir de n'aimer que Dieu.*

*Comme parmi les derniers ont reçoit principalement les jeunes gens dont le tempérament n'est pas encore assez formé pour soutenir les jeûnes de la Maison, ou les vieillards qui n'en ont plus la force, ou enfin des gens de travaux, ils ne sont point obligés à des jeûnes aussi rigoureux que les religieux, ils ne couchent pas non plus sur la planche, ils ont au moins une paillasse & portent du linge, ils suivent d'ailleurs les mêmes pratiques que les autres, surtout pour l'obéissance & le silence continuel.*

*Il y a encore un autre genre de vie beaucoup plus adouci pour les jeunes enfans que les parents donnent au Monastère & qu’on reçoit depuis l'âge de 5 ans jusqu'à celui de 10, mais pour qu'on s'en charge, il faut qu'ils renoncent entièrement à les voir, c’est pourquoi on reçoit de préférence les orphelins. On leur fait faire tous les jours trois ou quatre repas, on leur apprend à lire, à écrire & à chiffrer. S'ils ont une certaine ouverture d'esprit, on leur enseigne le latin, mais on les forme surtout à la piété & on s'applique bien plus à en faire des Saints que des savants. Quand ils ont atteint l'âge de discrétion & de discernement, s'ils veulent rentrer dans le monde, on les rend à leurs parens. Si au contraire ils sont bien aises de continuer à mettre leur salut en sûreté en s'éloignant tout à fait du monde, on examine si cette pensée leur vient de Dieu & s'ils sont propres pour notre état. En ce cas, après les avoir suffisamment éprouvés, on les incorpore à la Communauté ou en qualité de frères donnés, ou de frères convers, ou de religieux de chœur s'ils ont étudié le latin, ou même simplement en qualité de domestiques s'ils ne sont pas propres à autre chose. On se charge entièrement d'eux, tant en santé qu'en maladie, on les entretient de tout & on ne demande rien aux parens que de les donner entièrement à Dieu. Si cependant leur maladie était incurable ou contagieuse, on les leur rendrait.*

***Omnia ad majorem Dei gloriam*.**

***Tout pour la plus grande gloire de Dieu.***

\*

\* \*

\* \* \*

Dès le 28 avril 1793, dom Augustin avait fait partir de la Valsainte le cellérier, P. Jean-Baptiste [Desnoyers], le sous-maître des novices, P. Eugène [Bonhomme de la Prade] et un frère convers [Fr. Jean-Marie de Bruyne]. Ceux-ci s’étaient mis en route par les Pays-bas, d’où ils devaient passer en Angleterre et de là, en Amérique, la voie d’Amsterdam pour le Nouveau Monde s’étant trouvée fermée par suite des troubles politiques qui bouleversaient alors l’Europe entière.

Dieu avait sur eux d’autres desseins. L’évêque d’Anvers qui sollicitait depuis longtemps de dom Augustin une colonie de Trappistes, crut devoir saisir l’occasion du passage de nos trois voyageurs pour les engager à fonder dans son diocèse un établissement de leur Ordre. Il en écrivit même à dom ! Augustin qui, cédant à ses prières, envoya le P. Arsène avec un nouveau renfort de la Valsainte, ordonnant en même temps au P. Jean-Baptiste de poursuivre avec quelques autres religieux, sa route vers l’Angleterre, pour passer au Canada. C’était au mois d’avril 1794. Le P. Arsène avait ordre de s’arrêter à Westmalle, à quatre lieues d’Anvers et d’y prendre la direction de la communauté sollicitée par l’évêque du lieu. Le P. Jean-Baptiste s’embarqua avec ses compagnons en juillet 1794 et ils arrivèrent à Londres vers la fin du mois.

[Nous pouvons donner des renseignements sur ce nouvel arrêt de la petite colonie destinée au Canada en les empruntant] à la petite brochure : *What England owed to France,* by Cecil KERR, publiée en juin 1928 par la Catholic Truth Society de Londres : « Parmi les nouveaux venus, y lisons-nous, pp. 12-14, est une communauté de Trappistes qui, après avoir quitté leur pays, s’étaient réfugiés en Suisse, puis en Hollande et ont fini par trouver la paix et la sécurité à Lulworth (dans le Dorsetshire). Des lettres de leur hôte, M. Thomas Weld[[7]](#footnote-7), à l’évêque Walmesley, annoncent leur arrivée et leur genre de vie qui mérite d’être noté.

Lulworth Casle, 17 octobre 1794.

(…) Vu le désir du Gouvernement de diminuer les dépenses pour subvenir au clergé français, je vous suggère mon dessein de recevoir six d’entre eux et de leur concéder une étendue de terrain suffisante pour les faire vivre dès que les terres seront en culture. Ces six réfugiés sont des moines de la Trappe. Votre Seigneurie conviendra facilement que mon choix est heureux : j’en suis sûr et je me réjouis de cette idée. J’ai l’intention de loger, pendant l’hiver, ces six moines dans la maison de M. Clinton que celui-ci occupait lorsqu’il était chapelain. Dans le cours de l’été prochain, je me propose de leur construire un bâtiment en torchis, avec chapelle au centre du terrain qui leur sera donné à cultiver. J’ai choisi une vallée où il y a une belle source de bonne eau et où le voisinage d’autres maisons ne les incommodera pas…

Quelques semaines après, M. Weld écrivait de nouveau à l’évêque.

Je vois avec grand plaisir que ma charité envers ces bons moines est parfaitement conforme à vos vues. Sans exagération, ces moines de la Trappe vivent comme des saints de l’Eglise de Dieu ; c’est un miracle permanent, ce qui prouve bien l’efficacité de la grâce divine. Il est réellement impossible qu’ils puissent s’imposer et supporter de telles austérités, mortification générale de leurs sens, méditation continuelle, silence perpétuel et une grande partie de leur temps passée à chanter les louanges de dieu, sans le secours particulier de sa grâce. Malgré tout cela, ils paraissent heureux ; on voit dans toutes leurs démarches un reflet de paix et de satisfaction d’esprit que je n’ai trouvé chez aucune autre personne pendant ma vie.

Dès leur entrée dans la maison, ils ont adopté la distribution de leur temps telle qu’elle est en usage à la Trappe. Ils passent quinze heures au chœur en prières vocales et mentales aux fêtes des saints. Ils sont revêtus de leur costume au chœur, au réfectoire et au chapitre. Quand ils travaillent au dehors, soit aux champs, soit au jardin, ils enlèvent leur coule et se revêtent d’une blouse commune, semblable à celle que portent les charretiers dans leur pays, avec capuchon et chapeau rond, de sorte qu’ils ont l’air de vrais journaliers. Personne ne les moleste ni ne les dérange ; tout le monde en est édifié ; des Protestants, des Méthodistes viennent autour de leur chapelle pour les entendre chanter ;

Je vois très clairement, par ce que j’ai déjà lu de la vie des Trappistes, qu’ils suivent strictement la discipline pratiquée à la Trappe. Je vois même qu’ils excèdent en certains points, notamment en ce qui concerne leur breuvage. Ils buvaient jadis du cidre à la Trappe ; ici, ils ne prennent aucune liqueur et ne boivent que de l’eau et seulement au dîner et au souper le dimanche. Il n’est nullement besoin de les exhorter à suivre strictement leurs observances, ils excèdent ou, tout au moins, ils réalisent ce que j’ai lu de l’exactitude, de la régularité, de la mortification tant intérieure qu’extérieure des plus austères cénobites des déserts de la Thébaïde.

Mr. Thomas Weld tint sa promesse, leur construisit un monastère à Lulworth et les entretint de tout, vêtements, nourriture, instruments de labour, etc. jusqu’à ce qu’ils furent en état de se pourvoir eux-mêmes. Leur nombre s’accrut rapidement par des sujets pris, les uns parmi les Français réfugiés, les autres parmi les Catholiques irlandais ou anglais et aussi un grand nombre parmi les Anglais protestants convertis. Lorsqu’ils rentrèrent en France, en 1817, sous la conduite de dom Antoine, pour s’établir à Melleray, ils composaient une belle communauté de cinquante-neuf personnes[[8]](#footnote-8).

[Dom Augustin signe :] « Abbé très indigne ». Remarquons bien ce qualificatif qu’il se donne et qui ne doit pas nous paraître comme une vaine formule d’humilité. L’abbé de la Valsainte, qu’on a parfois représenté comme un supérieur d’une dureté et d’une exigence excessives, avait un coeur d’or et pouvait demander à ses religieux tous les sacrifices, parce qu’il leur donnait lui-même l’exemple. Qu’on nous permettre de citer un trait qui peint le supérieur et la communauté de la Valsainte :

Les Trappistes étaient installés depuis quinze mois à la Valsainte lorsque la loi du 26 août 1792 prononça la déportation des prêtres insermentés. Tout de suite, ces bons religieux se signalèrent par leur générosité vis-à-vis des ecclésiastiques réfugiés en Suisse. Dès le mois d’octobre 1792, ils envoyèrent à Fribourg une somme de douze cents livres destinée au soulagement des confesseurs de la foi et, pour leur venir en aide, il leur arriva plus d’une fois de prendre sur leur nécessaire.

Le 26 novembre, dom Augustin de Lestrange, supérieur de la Valsainte écrivait à M. l’abbé Raulin, chanoine de Saint-Dié, retiré lui-même en Suisse :

Je désirerais bien pouvoir vous aider, Monsieur, dans vos bonnes œuvres, mais je vous dirai que maintenant ce n’est plus sur les secours que nous avons reçus, mais sur ceux que nos avons à recevoir à l’avenir, que nous prenons pour assister les autres et comme nos avons déjà dépensé une somme considérable, je ne crois pas devoir aller en avant. Nous avons même été obligés de diminuer d’un quart la portion de pain que la Règle nous permet pour notre repas, et nous n’avons encore fait aucune provision pour cet hiver. Cependant, comme nous avons fait venir quelques étoffes et que je sais qu’il y a quelques ecclésiastiques qui seront dans le cas de souffrir beaucoup du froid, cet hiver, parce qu’ils ne peuvent faire venir leur vestiaire, ni avoir l’argent pour en faire faire d’autre, nous avons résolu de nous en passer nous-mêmes et de les employer, au moins en partie, pour ces dignes persécutés de Jésus-Christ.

Lorsque j’ai exposé à mes confrères le triste état de ces respectables prêtres émigrés, et leur ai proposé d’employer une partie des étoffes que nos avons fait venir pour nous, à les revêtir, les uns m’ont dit que non seulement ils étaient prêts à donner leurs habits neufs qu’ils devaient avoir, mais même ceux qu’ils portaient ; les autres, qu’il fallait retrancher de la nourriture ; ceux-ci disaient que c’était une obligation étroite pour nous, les autres, que si la rigueur du froid devait causer des infirmités à quelqu’un, il valait mieux que ce fût à nous, qui ne sommes faits que pour souffrir, et qui n’avons d’autre occupation que de prier, qu’à ces dignes ministres de Jésus-Christ, qui peuvent encore tous travailler pour l’Eglise. En un mot, tous pensaient qu’il fallait les secourir abondamment et j’ai vu qu’ils ont bien plus de foi, bien plus de zèle et de charité que moi, et que je ne suis pas digne, quoique je les commande, de baiser la trace de leurs pieds.

Priez Dieu pour moi, j’en ai grand besoin, et demandez-lui instamment mon avancement dans la vertu. Je suis, etc.

Frère Augustin, supérieur très indigne

C’est bien ainsi que je dois signer, après ce que j’ai vu ce matin[[9]](#footnote-9)).

Réponse de Mgr Hubert, 11 juillet 1795[[10]](#footnote-10)

Au très Révérend Père Augustin abbé de l’abbaye de la Maison de Dieu de la Valsainte, de N.D. de la Trappe, au canton de Fribourg en Suisse

Mon très Révérend Père,

J’ai reçu le 7 de ce mois la lettre dont vous m’avez honoré, en date du 24 mars. Elle m’a été remise par 4 Ecclésiastiques François que la providence a envoyés travailler à la vigne du Canada. Mgr l’Evêque de Léon & Mr Gazanéol m’ont prévenu depuis longtemps de vos desseins charitables à notre égard. On m’avait mandé que vos religieux étoient sur le point de s’embarquer & je les attendois avec l’impatience que m’inspire encore le désir de voir former dans ce Diocèse un établissement aussi précieux. L’Angleterre nous a dérobé les trésors qui nous étoient destinés. J’en béni le Ciel qui ne nous en a privés sans doute que pour multiplier se bénédictions. Mais j’espère que nous n’en serons pas frustrés.

Je m’étois occupé du local qui pourroit convenir à cette sainte colonie & je crois que nul pays au monde ne leur offre plus à choisir, mais s’ils viennent, il faudra bâtir, car je ne leur peux promettre que des bois. Quant à l’espérance de former des novices, elle ne peut être que très foible. Une telle austérité épouvante des hommes qui ne sont pas accoutumés au joug et à la gêne tel est le peuple de cette contrée. Cependant comme l’esprit souffle où il veut & que l’Eglise du Canada a produit de très saints personnages dans tous les états, je ne pense point du tout qu’il faille désespérer d’y voir des novices. Seulement, il n’y faut pas trop compter.

Sans doute, mon très Révérend Père, que vous êtes prévenu des précautions qu’il faut prendre avec le gouvernement Britannique. Il faut 1° obtenir de S.M. la permission de former en Canada l’établissement projet ; 2° obtenir pour votre ordre la permission de se perpétuer & de recevoir des novices et des profès ; 3° que ceux qui viendront d’Europe ici, soient munis d’un passeport du Ministre. Pour tout aplanir, il sera expédient que vous adressiez à Mr l’Evêque de Léon, qui a toute la confiance du gouvernement.

[2] Si vos religieux étoient des hommes que les grandes difficultés rebutassent, je vous dirois nettement ne nous en envoyez pas. Nous vivons dans un climat rigoureux où le froid et le chaud sont également excessifs et où il vous sera impossible pendant l’hiver surtout, de ne pas apporter à vos mortifications quelques modifications. Nous vivons aussi sous un gouvernement protestant qui nous protège aujourd’hui & à qui demain nous pouvons déplaire. Il est d’autres difficultés qu’on pourroit alléguer, mais je scais que les épines ne vous épouvantent pas & c’est pour cela que je ne balance pas à vous dire, tout bien considéré, que je souhaite pour la gloire de dieu, voir de mes yeux s’élever dans mon Diocèse un monastère de votre ordre. Si le Seigneur vous en inspire le dessein, il nous fournira les moyens d’en venir à bout. Vous avez un garant de vos succès dans la protection visible que la providence vous a jusqu’ici accordée.

Permettez-moi, mon très Révérend Père, de m’unir à vos prières et aux saints-sacrifices et aux bonnes œuvres de tous vos religieux. Continuez à consoler l’Église dans les maux qui l’accablent et qui remplissent nos cœurs d’amertume.

Je suis avec respect &c.

+ Jean-Fran. Evêque de Québec.

**Chapitre II**

# L’abbé de Calonne

# Nouvelles démarches de dom Augustin

Nous n’avons pas la réponse de Mgr Hubert à la lettre de dom Augustin, mais nul doute qu’elle ne fût favorable. Malheureusement les événements n’avaient pas permis au sauveur de la Trappe de donner suite à son projet. L’envahissement de la Suisse par les armées françaises l’avait obligé à évacuer la Valsainte et ce furent alors d’héroïques pérégrinations des Trappistes et des Trappistines à travers l’Europe, en Allemagne, en Russie, en Pologne et jusqu’en Amérique. Mais c’est une odyssée qui n’entre pas dans le cadre de cette histoire. Nous y reviendrons seulement à son terme, lorsque dom Augustin, à la chute de Napoléon, rappellera ses moines dispersés en Amérique et rentrera lui-même en France, sans avoir vu le Canada, pour reprendre possession de la Trappe.

Mais le projet n’avait pas été abandonné. En 1799, un autre personnage entre en scène. C’est l’abbé de Calonne, frère de l’ancien ministre des Finances de Louis XVI, tous deux réfugiés à Londres.

L’abbé Jacques Ladislas Joseph de Calonne, grand vicaire et official de Cambrai, avait sans doute connu dom Augustin de Lestrange au séminaire de Saint-Sulpice où il avait été ordonné prêtre le 1er juin 1776, deux ans avant ce dernier et il s’intéressait à ses religieux.

Sa Majesté britannique ayant concédé à l’ancien ministre de Calonne cinq cents vingt acres de terre dans l’Île du Prince-Edouard (anciennement Île Saint-Jean), son frère, l’abbé conçut le dessein d’y former un établissement temporel afin de reconstituer la fortune de ses neveux. Il écrivit de Londres le 5 février 1799, à Mgr Denaut, évêque de Québec, pour lui faire part de ses projets et lui offrir les services de son ministère sacerdotal. Le 22 octobre suivant, l’évêque saluait avec joie le nouvel apôtre dont il venait d’apprendre l’heureuse arrivée à l’Île Saint-Jean, précédé des meilleures recommandations de Mgr de Lamarche, évêque de Saint-Pol de Léon, qui était chargé à Londres des prêtres français émigrés en Angleterre. L’abbé de Calonne était accompagné de l’abbé Pichard, prêtre du diocèse d’Orléans.

Or, c’est par une lettre de Mgr Denaut, du 7 juillet 1800, à l’abbé de Calonne que nous apprenons l’intention de ce dernier relativement aux Trappistes : « Le bruit courait l’année dernière, que vous vous proposiez d’établir des religieux de la Trappe à l’Île Saint-Jean. Dans ma manière de voir, ce serait une bénédiction pour le diocèse de Québec et il serait consolant pour vous de la lui avoir procurée. Mais l’Ile Saint-Jean serait-elle un lieu bien commode pour établir leur noviciat ? C’est ce que l’expérience décidera mieux que personne… »

Le 14 août, l’abbé de Calonne répondait à l’évêque de Québec : « Monseigneur a bien raison de penser que l’établissement des religieux de la Trappe dans le Canada serait bien mieux placé que dans notre île pour un noviciat, quoique dans les premiers siècles, les lieux les plus abandonnés devinssent les plus peuplés de solitaires, mais je crois pouvoir leur procurer ici facilement le terrain. Je ne doute pas que s’ils trouvaient les mêmes facilités dans vos environs, ils ne le préférassent. Si vous me donnez l’espoir sur cela, je le leur ferai connaître. J’attends leur réponse sur la première lettre que j’ai écrite… »

Le 4 octobre suivant, c’est Mgr Plessis (évêque de Canathe, coadjuteur de Mgr Denaut qui termine ainsi sa lettre à l’abbé de Calonne : « (…) Finissons-en par vos religieux de la Trappe, dont je persiste, en mon particulier, à désirer le passage dans ce diocèse. Quel sort avez-vous dessein de leur faire dans l’Île Saint-Jean ? Quelle étendue de terrain avez-vous dessein de leur accorder ? Quels autres avantages leur faites-vous ? Ces renseignements me seraient nécessaires pour pouvoir dire s’ils peuvent espérer d’être mieux ici que là. »

Mais l’abbé de Calonne était alors sans nouvelles de dom Augustin de Lestrange : « J’ai peur, écrit-il le 1er juin 1801, qu’ils n’aient changé de projet, parce que je sais qu’on leur a donné un établissement en Russie. »

Hélas ! Le 24 juin, Mgr Plessis lui faisait connaître que l’Abbé de la Trappe avait perdu en Russie plusieurs de ses religieux qui n’avaient pu s’accommoder du climat de ce pays et qu’il a écrit à Mgr l’évêque de Québec et lui a exprimé le désir de faire deux établissements dans ce diocèse, un de femmes et l’autre d’hommes. Ce dernier monastère serait, dans on projet, le chef-lieu de son Ordre. Sa lettre est encore sans réponse. Voici cette lettre.

La Sainte Volonté de Dieu[[11]](#footnote-11) 3 août 1800

Monseigneur,

Il y a 4 ou 5 ans que votre grandeur avait témoigné qu’elle veroit avec plaisir une colonie des religieux de la trappe s’établir dans son diocèse et qu’elle avoit promis de les honorer de sa protection. Je les avois même fait partir et ils furent jusqu’en Angleterre, mais là, les anglais voulurent les retenir et un milord nommé Thomas Weld leur a fait bâtir un Monastère dès le fondement.

Cela ne m’a point ôté, Monseigneur, l’envie de passer jusqu’en canada et d’avoir un Monastère dans le diocèse d’un prélat tel que vous, dont j’ai entendu dire tant de bien. Je crois même que ce seroit l’établissement que je choisirois pour m’y fixer, car il faut que votre grandeur sache que depuis que les françois se sont emparés de la suisse, nous avons été obligés d’abandonner le Monastère [2] que nous y avions. Je m’étois retiré en Russie, mais le froid extrême de ce pays et quelques autres raisons qu’il seroit trop long d’expliquer à votre grandeur, m’ont obligé d’en sortir.

Je vais passer en Angleterre et c’est là, Monseigneur, que j’attendrai votre réponse. Je vous prie de l’adresser à Mgr l’évêque de St Pol de Léon qui est comme chargé de la part du gouvernement de tous les émigrés françois.

Voici son adresse : n° 10 queen street, Bloombsbury

Mais afin que votre grandeur puisse mieux juger quelle est la volonté de Dieu à l’égard de ce que j’ai l’honneur de lui proposer et connoittre ce qu’il nous faudroit dans le cas qu’elle soit toujours dans les mêmes dispositions envers nous, je la prie de me permettre de lui exposer quelles sont mes vues et ce qui seroit nécessaire pour les remplir.

Je désirerois donc, Mgr, avoir un établissement dans le Canada, non point, grâces à Dieu, par des vues humaines, mais 1° pour procurer la gloire du Seigneur, 2° pour le salut des âmes, 3° pour conserver notre reforme à l’église et parce qu’il me semble que le flambeau de l’évangile va s’éloigner de l’europe.

Pour que cet établissement fut parfait, il faudrait : 1° deux maisons séparées, l’une pour les religieux et l’autre pour les religieuses (car je voudrois y conduire aussi une communauté de religieuses de notre ordre qui vivent absolument selon les mêmes règles, pour les personnes du sexe qui voudraient quitter le monde) ; 2° des terres suffisantes pour l’entretien des deux communautés en vivant pauvrement et qui donnassent cependant le moyen de prendre gratis des enfants pour les élever dans une piété parfaite et dans la pratique de la vertu. J’en ai maintenant plus de 30. Parmi ces jeunes gens quelques-uns se sentent appelles à notre [3] st état, quand ils ont un certain age et par là, leur salut se trouve en sureté ; les autres embrassent l’état ecclésiastique et deviennent d’excellent prêtres, ce qui me fait regarder cette oeuvre comme un très grand bien et peut être produiroit elle plus de bien encore dans un pays tel que le Canada que dans tout autre ; 3° il faudroit que l’établissement se trouva par conséquent dans une partie du Canada où les habitants fussent catholiques, parce que les autres ne donneroit pas leurs enfants ; ou l’on parlât françois, s’il y en a, afin que nous eussions plus de facilité pour les instruire et ou il ne fit pas trop froid, parce que j’ai vu par expérience en Russie, que les religieux sont exposés à bien des maladies dans les paÿs froids, etant obligés de rester au choeur, au milieu de la nuit, pendant 3 heures, 4 heures de suite. J’en ai perdu plusieurs en russie dont je n’attribue la mort qu’à la rigueur du froid.

Je prie votre grandeur de vouloir me faire reponse le plustot possible, afin que je puisse prendre mes arrangements en consequence.

Quoique j’aie eu l’honneur de dire à votre grandeur que je choisirois le canada pour ma propre residance, cependant ce ne sera pas tout de suite, parce que comme j’ai en allemagne quelques nouveaux etablissements auxquels je suis necessaire, je n’irai pas plus [loin] cette fois que l’angleterre.

J’ai l’honneur d’être, avec le plus profond respect et la plus grande confiance, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

fr. Augustin, abbé quoiqu’indigne de la Valsainte de notre-dame de la Trappe.

Ce 3 août 1800[[12]](#footnote-12)

Dans ~~sa~~ une lettre du 24 juin 1801 à l’abbé de Calonne, ~~ainsi que nous l’avons vu plus haut~~, Mgr Plessis lui dit que la lettre de dom Augustin ~~était~~ est encore sans réponse.

« Il ne faut pas songer, ajoute Monseigneur, à admettre au Canada de nouvelles religieuses, puis le climat du pays fait objection contre l’établissement même d’un monastère d’hommes qui y succomberaient comme en Russie. J’ai néanmoins écrit au Séminaire de Montréal pour savoir si cette maison serait disposée à fournir du terrain, au cas que l’Abbé persistât dans son projet. Le supérieur du Séminaire m’a fait voir de bonnes dispositions à cet égard. Mais il croit que l’Abbé a encore changé de projet et veut se fixer en Angleterre. Nous en sommes restés là… »

Là s’arrêtent aussi les tentations de l’abbé de Calonne. A l’automne de 1804, une affaire qui rendait sa présence indispensable l’appela à Londres. « Un des amis communs de mon frère et de moi, écrivait-il à l’évêque de Québec, perdrait une somme de mille livres sterling qui ont été employées dans la ferme de mon frère, si je ne me présentais pas moi-même en justice pour faire valoir ses prétentions sur la succession de mon frère[[13]](#footnote-13) et en démontrer la justice. Il aurait droit de la réclamer contre moi, si je n’avais pas agi uniquement comme l’agent de mon frère. Cet ami serait ruiné absolument par ma faute, si je n’allais pas à son secours… »

Trois ans plus tard, après bien des difficultés pour obtenir du gouvernement Mihu son passage au Canada, l’abbé de Calonne put enfin se rendre à Québec, où il arriva le 21 octobre 1807. Après quelques jours passés auprès de Mgr Plessis, il se rendit à Trois-Rivières où Sa Grandeur l’avait nommé au poste d’aumônier des Ursulines. C’est là qu’il mourut, en odeur de sainteté, le 16 octobre 1822, ayant presque atteint sa quatre-vingtième année.

Tout ce qui concerne l’abbé de Calonne a été extrait de sa Vie que les Religieuses Ursulines ont bien voulu mettre à notre disposition. Qu’elles reçoivent nos meilleurs remerciements.

**Chapitre III**

# Dom Augustin dirige un groupe de ses religieux

# sous la conduite du P. Urbain, sur Baltimore

# Le premier Trappiste canadien

# Correspondance du P. Urbain avec Monseigneur Plessis, évêque de Québec

~~Renonçant pour le moment au Canada, nous ne savons pour quelles raisons~~ Le Gouvernement britannique ayant refusé aux Trappistes l’autorisation de passer au Canada, dom Augustin de Lestrange songea à l’Amérique où il rêvait de travailler à la conversion des Sauvages et à fonder un collège dans le Nouveau Monde. Disons-le tout de suite, la vie apostolique ne cadre pas avec la vie monastique telle que l’a voulue saint Benoît qui, au chapitre IV° de sa Règle où il détaille tous les instruments des bonnes œuvres ou de l’art spirituel, dit formellement que l’atelier où les moines doivent travailler diligemment à l’aide de ces instruments, c’est le cloître du monastère, avec la stabilité dans la communauté. L’Ordre bénédictin ou cistercien n’est pas non plus un Ordre enseignant, bien que saint Benoît ait prévu qu’on pourrait élever les enfants donnés par leurs parents au monastère. Nous verrons plus loin qu’une des difficultés insurmontables que le P. Vincent de Paul éprouvera à la fondation de la Trappe du Petit Clairvaux, dans la Nouvelle Ecosse, sera précisément de vouloir suivre obstinément les idées de dom Augustin et de faire marcher de pair les missions, les écoles et la vie claustrale.

Le 24 mai 1803, sur l’ordre de son supérieur, le P. Urbain Guillet, avec cinq prêtres, six convers et huit enfants du Tiers-Ordre, création éphémère de dom Augustin, partait d’Amsterdam pour Baltimore où, après une traversée de quatre mois, il arrivait à Baltimore le 23 septembre, suivant d’autre, le 4 septembre suivant.

Nos Trappistes furent accueillis avec une grande charité par MM les Sulpiciens du collège Sainte-Marie dans cette ville. Ceux-ci leur offrirent, à Pigeon-Hill, une plantation dont un de leurs amis, parti pour l’Europe, leur avait laissé la disposition, et leur fournirent quantité de bestiaux, de provisions et d’outils pour en faciliter l’exploitation.

Plût à Dieu que le P. Urbain y fût resté ! Mais un baron français lui ayant offert 500 acres de terre dans le Maryland, il voulut y faire un voyage d’exploration et pendant ce temps, plusieurs de ses enfants du Tiers-Ordre, déjà un peu gâtés pendant la traversée, profitèrent du voisinage de Baltimore pour aller y faire de l’argent. Ce fut peut-être la raison qui le détermina à quitter Pigeon-Hill pour se rendre dans le Kentucky, où il établit sa colonie à Casey-Creek, à quelques lieues de Louisville (11 octobre 1805).

Or, à peine arrivé en Amérique, une correspondance s’était établit entre le P. Urbain et le chapelain des Ursulines de Québec, l’abbé Louis-Antoine Langlois. Celui-ci, né à Québec le 25 décembre 1767, de Louis-Germain Langlois et de Catherine Sauvageau, avait été ordonné prêtre le 14 août 1791. D’abord vicaire à Québec, il fut, en 1793, nommé curé à l’Île-aux-Coudres et enfin chapelain des Ursulines de Québec, en 1802[[14]](#footnote-14).

Depuis longtemps, paraît-il, le pieux curé de l’Îl-aux-Coudres soupirait après la retraite et sollicitait la permission de se retirer à la Trappe (probablement à Lulworth, en Angleterre). En lui assignant en échange de sa paroisse, un poste où exclusivement occupé du service des autels, il aurait le loisir de s’adonner longuement à l’oraison, les supérieurs ecclésiastiques crurent pouvoir le retenir dans un diocèse où le besoin de prêtres était encore si pressant. Quoiqu’il en soit, M. Langlois fut bientôt appelé à étendre le cercle de ses occupations, c’est-à-dire à joindre à l’emploi de chapelain, celui de directeur de la communauté. Il dut prêcher la perfection à des vierges consacrées à Dieu et aussi travailler à établir solidement le règne de Jésus-Christ dans le cœur des jeunes élèves du monastère…[[15]](#footnote-15)

Mais la solitude n’était pas assez au gré du futur Trappiste, celui-ci ayant appris l’arrivée du groupe du P. Urbain en Amérique, se mit en correspondance avec le supérieur des Trappistes dès son arrivée à Baltimore. Nous n’avons pas ses lettres, mais le P. Urbain, dans la lettre suivante écrite de Baltimore, le 23 décembre 1805, lui dépeignait sous des couleurs peu engageantes la vie qu’il aurait à mener à Casey-Creek :

Je vois avec plaisir que vous persévérez dans votre désir d’être religieux, mais je vous préviens qu’il y a encore bien du chemin du désir au noviciat, et du noviciat à la profession. Je suis tout prêt à vous recevoir si vos supérieurs y consentent, mais pensez-y bien avant de vous mettre en route. J’ai vu un très grand nombre de postulants qui se croyaient capables de tout quand il ne s’agissait que d’écrire ou de parler, et qui ont manqué de courage dès en arrivant. Entendre parler de la pénitence et la pratiquer sont deux choses différentes. Vous dites que vous êtes Trappiste de cœur et de désir, et je le crois. Quand vous le serez d’effet, alors on verra si vous pouvez supporter toutes les humiliations par lesquelles on vous fera passer. Ne croyez pas que votre qualité de prêtre vous exemptera de la moindre chose, au contraire, la règle de saint benoît que nous suivons dit que s’il se présente un prêtre, on doit encore plus l’éprouver que les autres. Je ne vous promets pas de vous traiter plus doucement qu’un autre prêtre que je laissé trois jours prosterné à la porte du monastère. Vous serez aussi bien qu’un autre, employé à ce qu’il y a de plus vil, même à soigner les mêmes animaux que l’enfant prodigue. Voyez encore si vous (vous) sentez assez de courage pour vous voir tranquillement traiter comme un mauvais sujet, pour obéir à des supérieurs bien plus jeunes que vous et à des commandements du genre de celui de saint François qui faisait planter les choux la feuille en terre et la racine dehors. Aurez-vous la patience de recommencer dix fois le même ouvrage et de le défaire quand il est bien fait, pour le mal faire ? Que direz-vous quand on vous imposera une forte pénitence quoique vous ayez bien fait ? Quand on vous fera faire celles que les autres auront méritées ? Vous serez nourri, logé, habillé, etc. fort pauvrement. Outre cela, je vous préviens que dans un commencement d’établissement, la pénitence est toujours plus grande : il y a peu de régularité, point d’office chanté, beaucoup de travail, par conséquent, le recueillement est difficile. J’ajouterai qu’ici, vous trouverez une communauté dépourvue de tout, car nous avons bien de la peine à nous procurer du pain…

Il faut avouer que le tableau n’est pas flatté, mais il est conforme à la règle de saint Benoît qui dit : « Lorsque quelqu’un se présente pour sa conversion, on ne doit pas facilement lui accorder l’entrée, mais on suivra cet avis de l’Apôtre : *Eprouvez les esprits, afin de savoir s’ils sont de Dieu*. Lors donc que le nouveau venu persévère à frapper à la porte, si l’on reconnaît qu’il est patient à supporter les injures qu’on lui fait et la difficulté de l’entrée et s’il persiste dans sa demande depuis quatre ou cinq jours, on consentira à l’introduire… Qu’on lui manifeste toutes les choses dures et âpres par lesquelles on va à Dieu. » (RB 58) « Si quelqu’un de l’ordre sacerdotal demande à être reçu dans le monastère, on ne se pressera point de consentir à son désir, mais s’il persiste avec instance dans sa demande, il faut qu’il sache qu’on l’obligera à garder toute la discipline de la règle et qu’on n’en relâchera rien en sa faveur. » (RB 60)

Mais voici maintenant l’encouragement :

Réfléchissez bien sur tout cela, consultez des gens pieux et éclairés, mais surtout priez Dieu qu’il vous éclaire. Si c’est lui qui vous a donné le désir de vous faire religieux, il saura bien vous en procurer les moyens et si ce que je vous ai dit plus haut, vous fait peur, mettez votre confiance en la divine miséricorde et ce qui vous paraît impossible vous deviendra aisé. Pensez à ces paroles de saint Bernard, parlant de ceux qui regardent notre genre de vie comme insoutenable : *Crucem vident, unctionem autem non vident*: Oui, je vous en assure, la vie d’un Trappiste est douce et agréable à celui qui y est appelé et qui est fidèle à ses devoirs. Souvenez-vous que le premier pas que vous devez faire est de laisser votre volonté dans le Canada. Nous nous réunirons pour prier Dieu de vous éclairer…

Fr. Urbain Guillet, sup. très indigne de quelques Trappistes

Cette lettre n’avait d’autre but, on le comprend, que d’éprouver la vocation du prêtre canadien, qui déjà vivait en Trappiste. Aussi, durant l’été de 1806, le P. Urbain s’étant rendu pour affaires à Baltimore, et y rencontrant M. Langlois, le reçut-il avec joie et cordialité et s’empresse d’en exprimer sa satisfaction à Mgr Plessis, dans une lettre datée de Baltimore le 28 juillet 1806 et dont voici le texte :

Baltimore, le 24 juillet 1806[[16]](#footnote-16)

Monseigneur,

C'est avec la plus grande satisfaction que j'ai reçu M. Langlois que votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'envoyer. Nos Monastères sont faits pour donner un azyle aux plus grands pécheurs, mais il y a 2 sortes de pécheurs : les uns qui ont vraiment comis de grande crimes et d'autres qui se consacrent à la pénitence pour les [459] péchés de leur prochain. Je pense que M. Langlois est du nombre des derniers, mais ce ne sont pas les plus mauvais. Au reste, Monseigneur, j'espère que, ayant été formé à la piété par un si respectable Prélat, il ne trompera point ses espérances.

Vous me demandez s'il pourra vous écrire pendant son noviciat. Tout novice est libre d'écrire de temps en temps, mais, après la profession, j'agirois contre la règle, si je permettois à un Rx d'écrire, à moins que ce ne fût dans quelque circonstance extraordinaire. Tout bon Rx doit, le jour de sa profession, s'il ne l'a pas fait pendant son noviciat, mourir au monde et s'en détacher comme s'il ne l'avoit jamais connu, pour n'y penser que dans ses prières.

Votre Grandeur me fait beaucoup d'honneur en me permettant de lui écrire. Cependant, je la prie de m'excuser si je ne puis pas en ce moment lui envoyer des détails de notre établissement. Je suis obligé d'attendre que je sois retourné au Kentucky, parce que je ne m'en rappèle pas bien et d'ailleurs j'ai depuis 3 semaines un grand mal de tête qui me rend incapable de toute application. Je crains cependant que ce récit ne trompe vos espérances, car je n'y vois rien d'assez édifiant pour engager d'autres de vos Diocésains imiter M. Langlois.

[2] Je me suis heureusement trouvé à Baltimore, au moment de l'arrivée de M. Langlois, car il aurait été fort embarassé pour se rendre au Kentucky ne sachant pas l'Anglais.

De son côté, M. Langlois écrit à son évêque le 30 juillet :

Monseigneur,[[17]](#footnote-17)

Je suis arrivé à Baltimore le 3me jour juillet, en l5 jours de Montréal. Le voyage a été des plus heureux et je jouis de la meilleure santé. Je suis encore bien éloigné de l'endroit où sont les religieux de la Trappe, car l'on compte à peu près 600 milles de Baltimore, mais quand je songe que je dois faire ce chemin à la compagnie du Révérend Père Urbain lui-même, je ne pense plus ni à sa longueur ni à sa difficulté. Que la Providence de Dieu est admirable ! La première nouvelle que j'apprend au séminaire, après avoir [461] dis ce que je suis et mon dessein, c'est que le Père Urbain est arrivé depuis quelques jours à Baltimore. Je ne saurois vous exprimer quelle consolation j'ai ressentie en apprenant cette agréable nouvelle. J'en témoignai aussitôt à Dieu ma reconnaissance. Je la lui témoigne encore à chaque instant et je vous prie de le remercier pour moi, ce Dieu de toute bonté, qui me comble de ses faveurs au lieu de me châtier comme je l'aurois mérité.

Je me trouve à Baltimore comme dans un pays catholique. Je vois avec le plus grand plaisir un séminaire fervent, composé de saints et savants Prêtres et d'une douzaine de fervents ecclésiastiques dont six ont reçu la tonsure depuis que je suis arrivé et un, les quatre moindres. J'ai été rendre mes respects à Monseigneur de Baltimore, qui a fait la bénédiction de la première Pierre de sa cathédrale, le 7 du présent. C'est la première fois que cette cérémonie s'est faite publiquement et avec autant de solennité qu'on l'eût fait dans un pays catholique. Deux autres Eglises se bâtissent encore actuellement dans la ville, une par les Messieurs du séminaire de Saint-Sulpice et une autre par Mr Moranvillier, à un bout de la ville qui a environ une lieu de longueur. Dieu paraît avoir des vues de miséricorde sur cette ville. Puisse-t-elle devenir toute catholique !

Je n'avais pas d'idée de la beauté des villes et des campagnes des Etats-Unis de l'Amérique. La ville de New-York mérite d'être vue. Il y a environ cent mille âmes. Il y a des édifices publiques de toute beauté; son port est admirable ; il y a plusieurs promenades publiques d'où la vue est récrée par une variété d'objets très agréables. Quel malheur que les habitants d'une si belle ville soient dans l'erreur ! En allant par terre de New-York à Philadelphie, j'ai vu tout ce que la campagne peut présenter de plus beau, de plus varié, de plus agréable ; en considérant ces belles et vastes campagnes, j'ai souvent pensé à la terre promise où coulaient le lait et le miel.

[2] Il y a déjà vingt-huit jours que je suis à Baltimore et je ne sais combien de temps j'y resteroi encore, car le Père Urbain n'est pas encore prêt à partir. Il n'a pas encore de demeure fixe ; on lui offre de plusieurs côté : il ne sait trop pour le quel il doit se déterminer. Il a perdu encore un Prêtre depuis peu ; il ne lui en reste plus qu'un qui ait fit fait profession. Il y a six autres religieux profès et toute la communauté, en me comptant, sera de 35 personnes. Le bon père a témoigné beaucoup de contentement en me voyant; il croit avoir quelque chose de bon, mais il sera bientôt détrompé.

Lorsque je seroi rendu avec mes frères, je vous écrirai si on me le permet. Jusqu'à présent je suis content, je .poursuis avec courage mon entreprise, je n'ai pas été tenté de retourner en arrière ; seulement [462] étant à New-York, je fus tenté d'embarquer dans un vaisseau pour aller à Londre[[18]](#footnote-18), car j'étois un peu découragé de tout ce que l'on m'avoit dit de la difficulté que j'aurois de me rendre jusqu'à la demeure de ces bons religieux à Bardstown. Je suis maintenant fort content de ne pas m'être embarqué pour Londre, ayant trouvé ici mon bon Père Urbain qui vous écrit aussi de Baltimore.

Si[[19]](#footnote-19) mes hardes n'ont pas encore été distribué aux pauvres, je vous prie de les faire distribuer, car je ne crois pas retourner en Canada et d'ailleurs, ces pauvres prieront pour moi qui ai un si grand besoin de prières. Le Père Urbain voudroit bien avoir mes livres, surtout quelques-uns qui lui pourroient être plus utiles, j'en conferrai avec lui avec le temp et s'il y a moyen de les faire venir, les religieuses étant satisfaite, pour la somme que je leur dois, alors on verra, je vous en écrirai dans le tems.

Je continue ma lettre le 20me jour d'août, jour de St Bernard, mon patron, car mes supérieurs, càd le P. Urbain et le Père Marie-Joseph, sous-prieur, m'ont donné le nom de Marie-Bernard. Ce Père Marie-Joseph est arrivé à Baltimore avec 4 autres Religieux le 14 d'août, ce qui a bien réjoui le R.P. Urbain. Sur les cinq, il y a trois Prêtre. Deux Jésuites sont aussi venu en leur compagnie, qui sont partis pour le Collège de Georgetown, à environ 15 lieux de Baltimore.

Depuis que ces bons Religieux sont arrivé, je suis associé avec eux, je fais maigre, je ne parle plus, je dis le bréviaire de Cîteaux ; enfin, je suis presque Trappiste par l'extérieur. Quand aurai-je le bonheur d'avoir les vertus d'un vrai Trappiste ? J'espère les acquérir par la grâce de Dieu & le secours de vos prières. Ces bons Religieux sont vraiment fort édifiants, ils sont toujours ensemble & dans le plus profond silence : une statue répondroit aussi bien qu'eux ; bien des péchés sont évités par ce moyen.

Le désir qu'a le R. Père Urbain d'avoir mes livres m'oblige de changer mes disposition. J'use de la liberté que vous m'avez donné de m'adresser à vous pour mes petites affaires. Comme il y grande apparence que je ne retournerai jamais à Québec, il faut que les religieuses soient payées. C'est pourquoi je vous prie de faire vendre tout mon ménage & autant de livres qu'il sera nécessaire pour acquiter ma dette, en commenceant par ceux qui sont sur le petit catalogue cy-inclus. Le reste sera pour le Monastère, si on peut les y faire transporter, ce qui pourroit se faire s'il partoit un vaisseau de Québec pour Baltimore. Il faudroit les adresser à un Prêtre du séminaire : Mr Nagot, Mr Tessier ou Mr David. [3] Si ce transport ne peut pas avoir lieu, ils seront vendu & l'argent sera envoyé au Monastère qui est très pauvre, à moins que le tout ne fût nécessaire pour payer quelque dettes qui se découvriroit, ce que je ne crois pas. Je crois être plus obligé maintenant à donner l'aumône au Monastère qu'aux pauvres de Québec. Je laisserai pourtant le tout à votre sagesse si vous, Me faites l'honneur de m'écrire, vous me ferai part de vos sentiments à ce sujet.

Il m'est survenu une petit inquiétude. Je ne suis pas certain si dans votre diocèse un Prêtre peut confesser un autre Prêtre partout où il se trouve. Si c'est permis, je n'ai pas fais de faute, mais si ce n'est pas permis, j'aurois fait une faute en confessant l'Abbé Joyer l'année dernière dans mon voyage de Montréal. Si j'avais eu le malheur de confesser sans juridiction, vous voudriez bien avertir ce bon Missionnaire & me dire ce qui en est, si vous me faite l'honneur de m'écrire.

Je suis sur mon départ pour le Kentucky : ce sera samedi, 30 août. Je serai à la compagnie des cinq Religieux nouvellement arrivés. Je n'aurai pas assurément toutes mes aises dans ce voyage, aussi suis-je venu pour faire pénitence & j'espère que Dieu me fera la grâce de ne pas me décourager. Je désire persévérer & j'espère que vous voudrai bien demander cette grâce au Seigneur pour moi. Si Dieu exauce mes prières, vous serez comblé de bénédictions & tout votre Diocèse.

Je finis en me recommandant de nouveaux à vos prières & saints sacrifices.

Je suis, Monseigneur, avec profond respect, de votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

Louis-Antoine Langlois, Ptre - fr. Marie-Bernard, Postulant à la Trappe.

Dans une lettre du 18 août à la Rév. Mère Saint-François Xavier, fr. Marie-Bernard donne les mêmes détails à ses chères Ursulines et dit la reconnaissance du P. Urbain pour les aumônes qu’elles lui ont envoyées.

Si mes hardes n'ont pas encore été données aux pauvres, je désire qu’elles le soient, selon l’avis de Monseigneur, car je ne crois pas retourner jamais en Canada. Je vous prie de me recommander aux prières des pauvres auxquels on distribuera mes effets. Le soir étant devant le S. Sacrement, je recommande de tout mon cœur la communauté au Seigneur. Je lui demande instamment qu’il veuille bien régner dans le cœur de chacune des religieuses et qu’il ne permette pas qu’aucune mette obstacle à cet aimable règne de Jésus. Je conjure instamment mes chères novices d’être entièrement dévouées à J.C…. Priez pour moi, ma Rév. Mère, et que chacune de mes chères filles en J.C. prie aussi pour moi. J’en ferai autant pour elles tous les jours de ma vie. Je ne demande pas une longue prière, mais seulement un souvenir devant le Seigneur, que l’on dise une fois le jour : « Mon Dieu, ayez pitié, s’il vous plaît, du pauvre frère Antoine ! »

Le 21 novembre 1807, en la fête de la Présentation, le P. Marie Bernard fut admis à la profession et aussitôt après, nommé sous prieur. Le 15 décembre suivant, il annonçait son bonheur aux Ursulines

Ce sera pour le coup la lettre d’un Trappiste que vous recevrez, car j’ai eu l’insigne bonheur de me consacrer à Dieu par la profession religieuse le 21 novembre dernier, jour de la Présentation. J’ose espérer que Marie, ma bonne Mère m’a présenté à J.C. son fils et que je n’ai pas été rejeté, quoique mon indignité soit si grande que je n’ai pas de termes pour l’exprimer. Oui, ma bonne Mère, oui, vous toutes religieuses de sainte Ursule, j’ai prononcé une bonne parole : *Eructavit cor meum verbum bonum* et mon cœur en est comblé de la joie la plus sensible. J’ai chanté mes voeux, car c’est ici l’usage, j’ai promis la stabilité dans le monastère, la conversion de mes moeurs et l’obéissance selon la règle de saint Benoît jusqu’à la mort. J’ai chanté : *Suscipe me, Domine, secundum eloquium tuum et vivam et ne confundas me ab expectatione mea* [Accueille-moi, Seigneur, selon ta parole et je vivrai, ne déçois pas mon attente (Ps 118 126) Rituel de la profession.]

Je me rappelle combien mon cœur fut rempli de joie lorsque prosterné aux pieds du R.P. supérieur et lui ayant promis l’obéissance, il me dit ces consolantes paroles : « Et moi, je vous promets la vie éternelle. » Me voilà donc assuré de la vie éternelle, si je suis bien obéissant, en tout temps, en toute chose ! Dieu lui-même me l’a promis… Que n’aurais-je pas à vous dire d’une certaine vertu religieuse qu’on appelle silence ! Je me souviens avec plaisir de ce que j’ai lu du silence dans le petit livre des Constitutions des religieuses ursulines : « Ce silence est l’ornement d’une religieuse et le fidèle gardien de l’onction intérieure. » Je n’oublierai jamais ces paroles, elles serviront à me faire aimer le silence tous les jours de ma vie et je prie Dieu qu’elles produisent le même effet dans le cœur de toutes les religieuses de sainte Ursule… Ô avantages de la vie religieuse, que vous êtes grandes, que vous êtes précieux ! J’ai tout quitté et je possède tout, j’ai laissé des choses périssables et qu’il fallait nécessairement laisser un jour, ces bagatelles m’empêchaient d’être entièrement à Jésus-Christ, maintenant, je n’ai plus rien à quoi m’attacher, je suis dans l’heureuse nécessité de ne m’attacher qu’à Jésus-Christ… Vivent Jésus et Marie dans vos cœurs !

f. Marie-Bernard Langlois

La dernière lettre aux Ursulines est du 5 février 1808, en voici quelques extraits :

Ma très Révérende Mère

Je réponds pour la dernière fois à la lettre que j’ai reçue de mes très chères filles en J.C. et j’espère que mon silence édifiera davantage la communauté que mes lettres, tout édifiantes qu’elles peuvent être. Car, hélas ! Je vous le demande, à quoi me servirait de m’être fait Trappiste si je ne vivais pas en Trappiste et vous savez dans quelle séparation de toutes les choses d’ici-bas doit vivre un religieux de la Trappe… » [Suivent quelques conseils comme toujours, à ses anciennes filles. Puis il termine :]

Pardonnez-moi ma folie de vouloir vous prêcher et priez pour moi ainsi que pour mes pères et mes frères. C’est dans le Ciel que seront réunis les Trappistes et les Ursulines… En attendant que ce bonheur insigne arrive, réunissons-nous dans les très saints cœurs de jésus et de Marie pour y puiser les grâces dont nous avons besoin.

f. Marie-Bernard, Trappiste

Cette lettre n’arrivera à destination qu’à la fin de 1810, presque en même temps que l’annonce de la mort de son auteur.

Avant de clore ce chapitre, nous ne pouvons pas ne pas citer celle qu’il écrivit, la dernière également, à Monseigneur Plessis, le 4 février 1809 et dans laquelle « on constate non sans édification, qu’il avait pris à la lettre l’injonction de son supérieur de se conformer à la règle interdisant toute correspondance qui ne fût pas nécessaire » (Lindsay, oct. 1914, p. 456.)

Monseigneur,[[20]](#footnote-20)

J'ai reçu votre lettre en datte du 16 novembre et j'y répond avec la permission de R. Père Urbain, mon Supérieur. [457] C'est donc pour lui obéir que je le fais et ce sera aussi pour lui obéir et aux Règlements de la maison que je garderai le silence à la venir: c'est-à-dire que je ne répondrai plus aux lettres que mes bonnes religieuses[[21]](#footnote-21) pourroient m'écrire ou d'autres personnes, à moins d'une véritable nécessité. Il me sera seulement permis d'écrire à votre Grandeur.

Heureux les Religieux qui sont dans l'aimable obligation de n'avoir plus de commerce avec les hommes et qui ne s'occupent que de Dieu et du soin de leur perfection!

Vous me marquez dans votre lettre que vous désirez de vivre et cependant tous les sts, avec saint Paul, ont désiré leur dissolution : *Quis me liberabit* ?[[22]](#footnote-22) Je vous avoue pourtant que j'admire votre zèle pour le salut des âmes qui vous fait consentir à différer d'être mis en possession du souverain bonheur : vivre et posséder Dieu pour toujours. Vous dites avec le grand St Martin : *Si* *adbuc populo tuo* &c.

Je vous demande bien pardon de la faute que j'ai faite en vous apprenant la place que j'occupe dans le Monastère. Priez Dieu qu'il veuille bien me pardonner, car hélas ! je fais des fautes à tout moment et si j'ai eu cette place c'est parce qu'il n'y avoit personne pour la remplir. Nous ne sommes plus que 4 Religieux en comptant le R. P. Supérieur et le Père Prieur. Si Dieu veut que notre Monastère subsiste, il enverra des sujets. J'en espérois presque du Canada, mais je commence à perdre espérance. Si pourtant, contre mes [2] espérances, quelques-uns vouloient se joindre à nous pour embrasser la pénitence, il faut les avertir que nous allons bientôt laisser le Kentucky pour aller aux Illinois ou auprès, à environ 500 milles du lieu où nous sommes actuellement. Nous avons bien de la peine à nous fixer, mais j'espère que ce sera enfin dans le lieu où nous allons à la Louisiane, près St-Louis sur le bord du Mississipi. Priez pour notre établissement, car si nous avons le bonheur d'être des bons Religieux, Dieu pourra se servir de nous pour le bien de son Eglise.

Je m'afflige de la perte de vos bons Prêtres et je prie Dieu qu'il veuille bien les remplacer par de meilleurs encore, s'il est possible. [458] Votre établissement de Nicolet prend faveur et Dieu le bénit; je m'en réjouis de tout mon coeur : ce sera pour la grande gloire de Dieu et le salut des âmes.

J'écris à mon frère Charles, Curé de Repentigny, pour nourrir son désir de se faire Trappiste. Si Dieu l'appelle à ce genre de vie, je désire qu'il vienne me joindre, si non, qu'il reste à travailler au salut des âmes dans votre Diocèse. Ah ! comme vous le dites si bien dans votre lettre, si tous ceux qui ont besoin de pénitence venoient se joindre à nous, notre Monastère ne seroit pas capable de les contenir. Peut-on trop gémir sur l'aveuglement des pécheurs qui prétendent aller au ciel sans pénitence ? Heureux ceux que Dieu éclaire et à qui il donne le courage d'embrasser la pénitence ! Pour moi, en particulier, je rend mes très humbles actions de grâces à Dieu de tout mon coeur pour la faveur qu'il m'a faite de me conduire dans ce monastère. Obtenez-moi, par vos ferventes prières, de ne pas me relâcher, mais de persévérer jusqu'à la fin, car ce n'est qu'à ceux qui persévèrerons qu'est promise la couronne.

Rappelez-moi, s'il vous plaît, au souvenir de mes anciens amis Prêtres, afin qu'ils se ressouviennent de moi devant Dieu ; je ne les oublie pas. Je finis en vous suppliant très humblement de prier souvent pour ce pauvre Trappiste, qui est, avec le plus parfait respect, de votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur,

F. Marie-Bernard

Ce n’est pas seulement auprès de son frère Charles que le P. M.-Bernard exerçait son zèle pour l’attirer à la Trappe, mais aussi auprès de son successeur aux Ursulines, l’abbé Jean-Denis Daulé, précédemment curé des Ecureuils. Le nouveau chapelain, lisons-nous dans *l’Histoire des Ursulines de Québec*, était natif de Paris et comptait parmi ces glorieux défenseurs de la foi qui avaient émigré en 1793.

Dans sa jeunesse, M. Daulé avait voulu essayer de la vie des solitaires de Sept-Fons. Dans un moment de ferveur, à la fin de sa philosophe, se croyant de grandes dispositions pour la retraite, il avait quitté parents et amis pour se faire Trappiste. Mais Dieu qui l’appelait ailleurs permit que le fond inépuisable de gaîté qui dominait dans son caractère, fût un obstacle invincible à son admission parmi les austères religieux. A chaque nouvelle aventure qu’amenait son inexpérience, le pauvre débutant se pâmait de rire. Un jour, entre autres, où on l’avait envoyé au bois avec ses frères pour y couper la provision nécessaire à l’entretien du monastère, comme ils s’en revenaient tous chargés de leurs fagots, le jeune parisien voulant prendre trop lestement le pas en descendant un coteau, roula jusqu’au bas avec sa charge, riant aux éclats, au grand scandale des graves spectateurs. C’en fut assez, le jour même, le père Abbé lui conseilla de reprendre la route de Paris, jugeant toutefois que si le trop aimable novice n’avait pas la gravité requise dans un religieux de la Trappe, il avait cette pureté de mœurs, cette tendre piété qui font les bons prêtres et honorent l’Eglise. Le jeune Daulé reprit sa théologie et fut ordonné peu avant la Révolution. Il fut employé au Canada d’abord comme missionnaire, puis comme curé, jusqu’à son installation au monastère.

Le P. M.-Bernard lui adressait des lettres toutes brûlantes d’ardeur pour la pénitence et le sacrifice et peu s’en fallut qu’il n’entraînât le bon Père Daulé. Celle qu’il lui adressa après sa profession, le 15 décembre 1807 et dans laquelle il lui fait part de son bonheur, jeta l’ancien novice de Sept-Fons dans de grandes perplexités : qui sait si Dieu ne l’appelait pas à renouveler le sacrifice qu’il lui avait offert vingt ans auparavant ?

« Les Ursulines, qui étaient à leur quatrième changement de directeur depuis huit ans, s’alarmèrent et réclamèrent vivement auprès de Mgr Plessis, croyant que c’était bien assez d’avoir sacrifié un chapelain à la Trappe. Nous ne savons de quel poids furent leurs représentations. Toujours est-il que le bon Père Daulé, en tout soumis à la voix de ses supérieurs, continua de se contenter de la Trappe d’un chapelain de monastère. Il fut pendant 26 ans directeur de la communauté et des élèves. »

M. Daulé était chantre, poète et musicien. Il avait surtout la passion du violon et ce violon ne manquait pas d’exaspérer son saint ami et compatriote, M. de Calonne, aumônier des Ursulines des Trois-Rivières, chaque fois qu’il venait à Québec : « Je ne suis pas ennemi du délassement, lui écrivait-il, ils sont nécessaires, mais je n’aime pas votre violon… Vous me parlerez du roi David et de sainte Cécile. Un roi ! Une femme ! À la bonne heure ! Mais vous, prédicateur et directeur, remplissant toutes les autres fonctions du ministère, comment, au milieu de tant de devoirs et de bonnes œuvres, trouvez-vous le temps pour jouer du violon ? Croyez-moi mon ami, vous n’en saurez jamais assez pour faire votre partie dans les concerts des anges. N’est-ce pas assez pour vous d’être admis à y chanter de beaux cantiques ? »

Mais, en terminant ce chapitre revenons au P. M.-Bernard. Nous avons vu plus haut le touchant adieu qu’il adressait aux Ursulines, dans sa lettre du 5 février 1808. Cette lettre, écrit l’annaliste du monastère, « fit sans doute couler bien des larmes d’attendrissement et excita de nouveaux et bien vifs désirs d’atteindre le Ciel où il donnait rendez-vous à ses chères Ursulines. Le saint Trappiste devait y être le premier rendu. Il mourut le 3 décembre 1810, âgé de près de 43 ans » de la maladie de la pierre.

Transcription Tamié, 17 juin 2003,

100ième anniversaire de la mort du Père Joseph Cassant

1. La présente transcription : 17 juin 2003 suit le manuscrit d’Oka, en y ajoutant le « Petit exposé du genre de vie… », document de Tamié, et la réponse de Mgr Hubert, du 11 juillet 1795 que n’avait pas connue Fr. Gildas. Nous avons suivi l’orthographe des documents originaux, quand nous en avions les copies, avec indication des pages par des chiffres entre [ ]. [↑](#footnote-ref-1)
2. Extrait de la lettre de dom Urbain Guillet à l’évêque de Québec, cote : AAQ 7CM Etats-Unis, vol. 3: 119. [↑](#footnote-ref-2)
3. Lettre de dom Urbain Guillet à Mgr Plessis, AAQ, 119, du 22 septembre 1809. [↑](#footnote-ref-3)
4. Lettre de dom Augustin de Lestrange à Mgr Hubert, cote : AAQ, 9 CM Europe, I : 1d. [↑](#footnote-ref-4)
5. *Petit exposé du genre de vie que l’on mène à la Trappe de la Valsainte*. Ce document n’est actuellement plus joint à la lettre que dom Augustin de Lestrange a fait parvenir à l’évêque de Québec, mais il peut être facilement identifié : l’abbé de la Valsainte y ayant fait plusieurs fois allusion dans son courrier. Les Archives de l’Abbaye de la Trappe (France) en possèdent deux éditions différentes. Ce prospectus s’emble avoir été largement diffusé. Les postulants arrivant à la Valsainte en recevaient un, comme le signale Fr. Jérôme de Hédouville dans sa *Relation de* *mon séjour en exil…* L’Harmattan, 2003, p. 31. [↑](#footnote-ref-5)
6. Document de 4 pages, 19,2 x 24,2 cm, sans date ni éditeur (1ière édition 1793 ?, 2de édition après l’été 1794). Les modifications apportées d’une édition à l’autre ont été repérées par les mots barrés sur la première et d’une autre police, pour ceux ajoutés à la seconde. [↑](#footnote-ref-6)
7. Père de Thomas Weld, futur évêque d’Amycla et coadjuteur de Kingston qui, promu au cardinalat, ne vint pas au Canada. [↑](#footnote-ref-7)
8. Lettre d’un religieux trappiste à sa soeur. Lettre XII°. Nantes, Librairie catholique, Libarrs. (1866) [↑](#footnote-ref-8)
9. L’Abbé Uzureau (F.) Semaine Religieuse du diocèse de Poitiers, 1923, p. 223-224 ; « Une lettre de dom Augustin de Lestrange ». L’original est conservé à la Bibliothèque de Troyes (ms. 2881). [↑](#footnote-ref-9)
10. L’archiviste d’Oka écrivait en 1928 : « Nous n’avons pas la réponse de Mgr Hubert à la lettre de dom Augustin, mais nul doute qu’elle ne fût favorable. » L’archiviste de l’Archevêché de Québec a pu la découvrir à la cote : AAQ 210 A, Reg des lettres, vol. 2, p. 206-207. Il a eu l’obligeance de nous la transmettre le 9 juin 2003. [↑](#footnote-ref-10)
11. AAQ 9 CM Vol. I, 1f. [↑](#footnote-ref-11)
12. A cette date, Dom Augustin essayait de rassembler toutes les communautés à Lubeck. Une grande partie des moines, moniales, enfants avaient quitté Dantzig par mer fin juillet, au lieu de 6jours de traversée, la tempête les contraignit à 3 semaines de voyage, au milieu de bien des dangers. Un petit nombre, dont l’abbé, avaient fait le voyage par terre. [↑](#footnote-ref-12)
13. L’ex-ministre de Calonne était mort le 19 octobre 1802. [↑](#footnote-ref-13)
14. *Répertoire du clergé,* Tanguay*.* [↑](#footnote-ref-14)
15. *Les Ursulines de Québec, depuis leur établissement jusqu’à nos jours*, Québec, 1866, tome IV, p. 438 et ss. [↑](#footnote-ref-15)
16. L’original se trouve aux Archives de l’Archidiocèse de Québec, cote : AAQ, 7 CM, Etats-Unis, vol. 3: 100. [↑](#footnote-ref-16)
17. AAQ, 7 CM, Etats-Unis, vol. 3: 102 [↑](#footnote-ref-17)
18. Il est vraisemblable qu'il en retrait voulait se rendre à la Trappe de Lulworth, dont il a été fait mention plus haut. [↑](#footnote-ref-18)
19. - Les paragraphes retranscrits en retrait dans cette édition 2003 avaient été omis lors de l’édition par Lindsay. [↑](#footnote-ref-19)
20. AAQ, 7 CM, Etats-Unis, vol. 3: 117 [↑](#footnote-ref-20)
21. Les Ursulines de Québec, dont il avait été quelque temps l'aumônier. [↑](#footnote-ref-21)
22. Rm, 7, 24 [↑](#footnote-ref-22)